Réf. Farde e-Assemblées : 2690304

N° OJ : 167

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Octroi subside à la Ferme du Parc Maximilien.- Montant : 30.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant les engagements de la Ville de Bruxelles dans son nouveau Plan Climat adopté le 12 décembre 2022, visant à diminuer de 55% des émissions sur son territoire d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone pour 2050 ;

Considérant l'implication de l'asbl communale "La Ferme du Parc Maximilen" sis quai du Batelage 2 à 1000 Bruxelles dans l'atteinte des objectifs du Plan Climat en lien avec l'agriculture urbaine, notamment pour le soutien technique et logistique et pour la conduite d'un verger sur le site des serres de la Ville à Sterrebeek ;

Considérant les besoins de cette asbl en matériel pour mener à bien ces activités ;

Considérant ces besoins suivants :
-remplacement de la bâche d'une serre tunnel à Sterrebeek
-remplacement des clotures d'un terrain utilisé pour le verger, afin de permettre une activité d'éco-paturage (il ne sera donc plus nécessaire de tondre ce terrain)
-acquisition d'un vélo cargo et d'un vélo pliable pour durabiliser et renforcer les capacités d'intervention
-acquisition d'outils électriques afin de remplacer des outils thermiques vieillissant et pour certains défaillants

Considérant l'estimation de ces dépenses à 30.000,00 EUR ;

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits à l'article 87906/52252 du budget extraordinaire 2025 (30.000,00 EUR) ;

Considérant que l'asbl a transmis l'ensemble des documents requis pour l'octroi du subside ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 30.000,00 EUR à l'asbl "La Ferme du Parc Maximilien" à l'article 87906/52252.

Article 2 : La dépense dont il est question à l'article 1 est financée par l'emprunt à hauteur de 30.000,00 EUR.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :